

E 2300 Rom, Archiv-Nr. 28

*Der schweizerische Geschäftsträger in Rom, T. von Sonnenberg,  
an den Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta*

S

Rome, (matin), 19 septembre 1928

Je vous confirme mon télégramme N° 27<sup>1</sup>, par lequel j'ai voulu vous donner connaissance, sans aucun retard, de la situation telle qu'elle se présentait ici hier soir, au moment où les journaux italiens publiaient les nouvelles dans l'affaire Rossi, télégraphiées de Suisse.

Vous jugerez vous-même le langage de l'«*Impero*». Je vous remets l'article en annexe. Le Premier Ministre l'a d'ailleurs fait séquestrer.

De tous côtés on me demande des nouvelles comme si nous nous trouvions en présence d'une véritable crise de nos relations avec l'Italie.

Nos correspondants suisses à Rome aussi étaient très vibrés par les excès inouïs de langage des quotidiens de Rome. On me faisait observer que leur langage dépassait pour ainsi dire celui auquel les belligérants nous avaient accoutumés au moment de la guerre.

Soyez bien certain que je ne pense pas à m'alarmer de cette bourrasque due à l'attitude d'une presse sur laquelle nous vous avons maintes fois dit notre opinion. Mais il m'était impossible de laisser passer ces outrages pour mon pays sans exprimer mon indignation en haut lieu.

Je me suis donc rendu vers 8 heures du soir auprès du Chef de Cabinet du Premier Ministre qui m'a dit immédiatement qu'il se doutait bien du but de ma visite. Il l'attendait évidemment et je suis donc certain aussi qu'il l'a comprise.

J'ai protesté vivement contre le langage des journaux<sup>2</sup>, mais tout particulièrement contre les attaques vulgaires et grossières de l'«*Impero*».

M. Mameli m'a déclaré tout de suite que le journal que je tenais à la main avait été séquestré deux heures auparavant par ordre du Premier Ministre et que, par conséquent, les télégrammes à l'étranger qui auraient reproduit l'article de Carli seraient arrêtés. J'ai pu me rendre compte que la question dont j'entretenais le Chef de Cabinet du Premier Ministre venait de faire l'objet d'un examen de la part des Chefs du Palais Chigi. Aussi M. Mameli a pu me dire sans autre que le Gouvernement déplorait ces excès de langage mais que, d'autre part, nous devions cependant reconnaître que les communiqués venus de Berne dans la

1. E 2001 (C) 1/61: *Telegramm vom gleichen Tag an das Politische Departement.*

2. *Am 18.12.1929 äusserte sich Wagnière in einem Schreiben an Motta zum Verhältnis Mussolini – italienische Presse und kam dabei auch auf die Affäre Rossi zurück: [...] On m'affirme à ce propos que, lors de l'affaire Rossi, un des articles les plus injurieux dirigés contre la Suisse avait été inspiré par le Chef du Gouvernement qui, d'autre part, n'a pas cessé de témoigner à votre représentant les dispositions les plus amicales et les plus conciliantes. [...] (E 2300 Rom, Archiv-Nr. 29). Motta bemerkte dazu am Rand: Je n'en suis pas trop surpris!*

matinée, avant même que la note annoncée fût entre les mains du Gouvernement italien, avaient pu créer cette irritation fâcheuse. L'opinion est alarmée, me dit-il, et il eût été indiqué de tenir compte à Berne dans une plus large mesure de l'atmosphère fasciste. On aurait pu se convaincre que toute l'Italie fasciste est extrêmement sensible à tout ce qui a trait au traître Cesare Rossi. On était donc ici, dit-il, en droit de penser que le Gouvernement Fédéral, s'il voulait éviter l'apparence d'accroître l'affaire sur le terrain international, aurait fait ses communiqués au moment même où il faisait remettre sa Note entre les mains du Gouvernement italien, en vue d'éviter cet intervalle scabreux qui pouvait inciter les esprits violents des «avanguardisti» de la presse à s'égarer<sup>3</sup>.

Je lui ai répondu que cette considération ne changeait en rien le fond de la question. Le Gouvernement italien savait parfaitement qu'une enquête était en cours et qu'elle aboutirait prochainement (et cela il le désirait lui-même) par une démarche du Conseil Fédéral auprès de lui<sup>4</sup>. Quant aux expulsions qui ont été annoncées, elles ne justifient en rien une irritation se manifestant par de pareilles insultes.

En outre, j'ajoutais que j'avais pris soin d'avertir M. Grandi et qu'il m'avait assuré lui-même qu'il ferait son possible pour éviter des polémiques venimeuses de la presse et que des attaques de ce genre ne pouvaient pas être admises aujourd'hui, uniquement parce que le Conseil Fédéral avait annoncé les dispositions qu'il venait de prendre.

Enfin M. Mameli m'a dit que le Ministère avait de la peine à comprendre que la remise d'une Note aussi importante se fit tant attendre et qu'elle ne soit pas encore entre les mains du Gouvernement italien<sup>5</sup>. Je vous prie donc instamment de faire en sorte que la situation ne soit pas prolongée. Mais j'ai tout lieu de croire que votre document m'a été expédié.

Vous me direz peut-être que tout ceci est excessif. Mais nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'état d'esprit d'ici et c'est pourquoi je regrette moi-même que vous ne m'ayez pas fait parvenir votre Note avant de l'annoncer.

Certes, le droit est de notre côté et pour nous la franchise immédiate vis-à-vis de notre opinion publique s'impose. Mais, si nous voulons défendre ce bon droit avec sagesse, et je pense particulièrement envers l'Italie fasciste, il nous faut chercher à agir tout de même avec une prudence plus adaptée aux circonstances spéciales, car l'irritation actuelle, même en admettant qu'elle puisse être quelque peu artificielle, ne peut être que préjudiciable à nos relations futures, en nous laissant malgré tout un sentiment de malaise.

Comment ne pas considérer à propos de toute cette affaire, qui nous fait apparaître le sentiment national poussé à l'outrance, les agissements fébriles à l'étran-

3. *Randbemerkung Dinicherts*: Tout cela paraît un prétexte. Jamais on n'a prétendu qu'on ne pouvait annoncer *le fait* d'une démarche avant qu'elle ne fût faite; autre chose est une publication quant au *contenu* d'une note non remise.

4. *Randbemerkung Dinicherts*: C'est exact.

5. *Randbemerkung Dinicherts*: L'envoi est parti de Berne le *jour même* de la décision du C[onseil] F[édéral].

756

21. SEPTEMBER 1928

ger, la susceptibilité maladive et la facilité d'explosions de colère, combien nos rapports avec l'Italie, tout amicaux qu'ils soient, restent fragiles. Ils exigent de tous les milieux responsables beaucoup de compréhension.

J'interprète aussi la pensée de mon Ministre en rappelant combien nous devons attacher de prix à éclairer les cercles intéressés et l'opinion en général chez nous sur l'état réel de l'Italie en ce qui concerne nos relations avec elle dans les domaines les plus variés.

Je vous serais obligé de vouloir bien, en m'accusant réception de mes rapports, me dire pour ma gouverne si vous êtes d'accord avec ma manière d'agir.